

Nom du produit : SANSIL AB Date de création/révision : 23.01.12 Version : 1.0
 Ref.Nr.: BDS001150_2_20120123 Remplace : AB56100

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SANSIL AB
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Asemanrinne 13, 08500 Lohja	+358/(19)32.921	+358/(19)383.676
CRC Industries France	6, avenue du marais, B.P. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303.0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptongatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47



Nom du produit :	SANSIL AB	Date de création/révision :	23.01.12 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS001150_2_20120123	Remplace :	AB56100

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Santé:	R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.
Physique:	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
Environnement:	non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient:

alcool benzylque

Symbol(s) de danger :

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE



Xn : NOCIF



Phrases de risque (R) :

R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.

Phrases de conseils de prudence (S):

S2: Conserver hors de la portée des enfants.

S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

S46: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Éléments supplémentaires d'étiquetage suivant la directive relatives aux générateurs d'aérosols 75/324/CEE:

Réceptacle sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele - Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 - Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 - www.crcind.com

Nom du produit : SANSIL AB
Ref.Nr.: BDS001150_2_20120123

Date de création/révision : 23.01.12 Version : 1.0
Remplace : AB56100

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
alcool benzylique	100-51-6	202-859-9	30-60	Xn	20/22	
tetrafluoroethane	811-97-2	212-377-0	30-60	-	-	B
méthylal	109-87-5	203-714-2	10-30	F	11	B
Explication des notes						
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale						

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
alcool benzylique		100-51-6	202-859-9	30-60	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4	H332, H302	

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau Consulter un médecin
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau Consulter un médecin
Inhalation :	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Ingestion :	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	Nocif par inhalation. Symptômes: maux de gorge, toux, essoufflement, maux de tête.
Ingestion :	Nocif en cas d'ingestion. Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin



Nom du produit :	SANSIL AB	Date de création/révision :	23.01.12 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS001150_2_20120123	Remplace :	AB56100

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Mettre dans un récipient approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques



Nom du produit :	SANSIL AB	Date de création/révision :	23.01.12 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS001150_2_20120123	Remplace :	AB56100

L'équipement devra être mis à la terre
 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/?/antidéflagrant.
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Laver à fond après l'usage
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
 Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
méthylal	109-87-5	VME	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
méthylal	109-87-5	VME	1000 ppm
tetrafluoroethane	811-97-2	VME	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
méthylal	109-87-5	VME	1000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX)
la peau et les mains :	Porter des gants (caoutchouc butyl)



Nom du produit :	SANSIL AB	Date de création/révision :	23.01.12 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS001150_2_20120123	Remplace :	AB56100

les yeux : Porter des lunettes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide sous pression.
couleur :	Incolore.
odeur :	Solvant.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	< 0 °C
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.97 g/cm ³ (@ 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non connu.

9.2. Autres informations

COV: 1040 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles



Nom du produit :	SANSIL AB	Date de création/révision :	23.01.12 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS001150_2_20120123	Remplace :	AB56100

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation :	Nocif par inhalation.
Ingestion :	Nocif en cas d'ingestion.
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation.

Donnés toxologiques :

Pas de renseignements disponibles

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

non-classifié

Donnés ecotoxologiques:

Pas de renseignements disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles



Nom du produit :	SANSIL AB	Date de création/révision :	23.01.12 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS001150_2_20120123	Remplace :	AB56100

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS, inflammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1
ADR/RID - Code de classification:5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Marine polluant:	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D,S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203



Nom du produit :	SANSIL AB	Date de création/révision :	23.01.12 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS001150_2_20120123	Remplace :	AB56100

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.
Dir. 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.
Directive 99/45/CE

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°4 bis: Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnels: rubrique:	601: Hydrocarbures aliphatiques, saturés ou non, cycliques ou non, 605: Aldéhydes, furfurals

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrase de risques: R11: Facilement inflammable.
R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.

*Explication des mentions de danger: H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H332 : Nocif par inhalation.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

